

Votants : 76
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 28 juin 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 9 juillet 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 8 juillet 2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS 2019 - 2021 ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET L'UNIVERSITE DE POITIERS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Alain BAUDIN à Michel PAILLEY, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Carole BRUNETEAU à Jacqueline LEFEBVRE, Christelle CHASSAGNE à Rose-Marie NIETO, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Jean-Luc CLISSON à Sylvie DEBOEUF, Pascal DUFORESTEL à Jacques TAPIN, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Dominique JEUFFRAULT à Marie-Paule MILLASSEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Christine HYPEAU, Simon LAPLACE à Romain DUPEYROU, Elisabeth MAILLARD à Christian BREMAUD, Marcel MOINARD à Elmano MARTINS, Michel PANIER à Jérôme BALOGÉ, Alain PIVETEAU à Monique JOHNSON, Florent SIMMONET à Jeanine BARBOTIN

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Serge MORIN, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Alain BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Luc DELAGARDE, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Véronique HENIN-FERRER, Dominique JEUFFRAULT, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Simon LAPLACE, Elisabeth MAILLARD, Marcel MOINARD, Michel PANIER, Alain PIVETEAU, Florent SIMMONET

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190710-C53-07-2019-DE
Date de télétransmission : 10/07/2019
Date de réception préfecture : 10/07/2019

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 JUILLET 2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS 2019 - 2021 ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET L'UNIVERSITE DE POITIERS

Monsieur **Eric PERSAIS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Conformément à ses engagements, la Communauté d'Agglomération du Niortais s'est dotée, par la délibération communautaire datée du 9 avril 2018, d'un nouvel outil stratégique et opérationnel, au travers du déploiement d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) pour la période 2018 - 2023.

En articulation avec la démarche initiée par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, porteur, depuis mars 2018, d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), il s'agit de conduire, en la matière, une démarche de « co-construction » avec toutes les parties prenantes, tenant compte :

- du rayonnement de l'université de Poitiers et au-delà, de la nécessité de densifier, sur le territoire du niortais, les filières d'enseignement supérieur, ouvertes sur le monde économique, en développant différents partenariats, à l'instar de ceux scellés, à ce jour, avec le Groupe Excelia de La Rochelle et le CNAM Nouvelle-Aquitaine ;
- des potentialités de nouvelles collaborations, désormais avérées, dans le domaine universitaire à l'échelle du Pôle Métropolitain « Centre Atlantique ».

Après une analyse du potentiel local, le SLESRI de Niort Agglo a choisi de retenir trois ambitions majeures, à savoir :

- Développer l'offre de formation et de services, avec un double objectif de proximité et d'attractivité ;
- Accompagner les mutations socio-économiques ;
- S'inscrire dans la dynamique régionale en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

En cohérence avec les objectifs du SLESRI, la Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite apporter, par le renouvellement d'une convention de partenariat et d'objectifs et telle qu'annexée à la présente délibération, son soutien au campus niortais de l'université de Poitiers, dont les formations, à forte notoriété, témoignent de leur efficacité en matière d'insertion des diplômés.

Ainsi, eu égard aux ambitions du SLESRI et à l'effort financier consenti par la Communauté d'Agglomération du Niortais au bénéfice de l'ancrage local des formations supérieures et des activités proposées par l'Université de Poitiers sur le site de Niort, les partenaires de cette convention de partenariat et d'objectifs 2019-2021 sont convenus de retenir quatre axes

Structuration
079-200041317-20190710-C53-07-2019-DE
Date de télétransmission : 10/07/2019
Date de réception préfecture : 10/07/2019

- consolider, en lien avec le monde socio-économique, l'offre de formation, notamment dans les secteurs des risques, de l'assurance, du numérique, de la silver économie ou de l'industrie ;
- soutenir une dynamique de recherche interdisciplinaire, à partir des pôles d'expertise existants, notamment, celui de Calyxis en matière de risques ou de maintien de l'autonomie dans l'habitat et en s'appuyant sur les laboratoires universitaires et les centres d'expertise des Mutuelles et des PME-PMI ;
- accompagner les initiatives innovantes qui participent, au travers de pratiques pédagogiques stimulantes, à l'animation du territoire et favorisent l'insertion professionnelle des étudiants ainsi que la collaboration entre le monde économique et l'université de Poitiers ;
- s'ouvrir à l'international afin d'attirer des étudiants étrangers et de renforcer, au travers de partenariats pédagogiques et scientifiques avec d'autres établissements universitaires européens et au-delà, la renommée du site universitaire niortais.

Plus globalement, s'inscrivant, en cela, dans la dynamique impulsée par Niort Agglo, destinée à accroître les activités relevant de l'enseignement supérieur et les effectifs des étudiants sur le territoire, l'université de Poitiers s'engage à déployer un socle d'enseignements et à étudier toute opportunité d'offre de formations nouvelles.

Ainsi, cette convention de partenariat et d'objectifs arrête, d'un commun accord, les axes sur lesquels la Communauté d'Agglomération du Niortais soutiendra le développement de l'université de Poitiers sur le site de Niort ainsi que les moyens afférents accordés, à hauteur de 600 000 € par an.

Elle fixe également les modalités de cette coopération, son pilotage, son évaluation, sa promotion et définit les conditions dans lesquelles sera assuré le suivi de ses objectifs.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le texte de la convention de partenariat et d'objectifs 2019-2021 entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'Université de Poitiers, tel qu'annexé à la présente délibération ainsi que le versement, au titre de l'année 2019, d'une subvention de 600 000 € par an ;
- Autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président Délégué à signer cette convention et à engager toute démarche utile à sa mise en œuvre.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 1
 (Monique JOHNSON)

Eric PERSAIS

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190710-C53-07-2019-DE Date de télétransmission : 10/07/2019 Date de réception préfecture : 10/07/2019
--